



COSTE BOIS

FABRICATION DISTRIBUTION

SAS ETS COSTE

LE MARTOULET

24170 BELVES

Tél 05 53 29 52 05

www.parquet-coste.com

EXPLOITATION FORESTIERE | SCIERIE
BOIS FEUILLUS ET RESINEUX | BOIS TROPICAUX
PARQUETS, LAMBRIS, BARDAGES
CHARPENTE | MAISON OSSATURE BOIS
ISOLATION | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

DES MAISONS POUR DEMAIN

ROUTE DE CARLANE

CHEMIN DU ROC

46250 CAZALS

France

N° TVA : FR03902405547

FACTURE

Date

N° Facture

N° Client

31/01/2023

3 601

12 195

Page 1 / 1

Référence	Désignation	Nombre	Quantité	P. U. HT	Montant HT	Tva
	BL n° APRA-5804 du 23/01/2023 (Marchandise enlevée)					
501654	Plots Pin Sylvestre ép: 27 mm en 3,000 m x 1,000 m x 0,027 m	1,000 PCE	0,081 M3	779,96	63,18	02
502166	Plots Pin Sylvestre ép: 41 mm en 4,500 m x 0,240 m x 0,041 m	1,000 PCE	0,044 M3	779,96	34,32	02
	Total BL :				97,50	

Base HT

F.F.

Eco-tax

Taux TVA

Montant TVA

97,50

2,00

0,00

02 20%

19,90

Total HT : 99,50 €

Eco-tax : 0,00 €

Total TVA : 19,90 €

Total TTC : 119,40 €

Total acompte : 0,00 €

NET A PAYER : 119,40 €

Valeur en votre aimable règlement au **28/02/2023**

Règlement par **LCR directe**

SAS ETS COSTE au capital de 500 000 € - RCS - APE : 1622Z - Siret : 32899755600050 - N° TVA CE : FR26328997556 - N° REP FR304000_04NHOT
Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1005 7190 1800 0507 7770 697 - BIC : CMCIFRPP

Client	Date	N° facture	Montant TTC
00DES154	31/01/2023	3 601	119,40

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Conditions de vente : nos marchandises sont agréées par l'acheteur, à l'enlèvement. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi No 80335 du 12 mai 1980. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard autour de 12% l'an. Si le recouvrement entraîne l'intervention de notre service contentieux, le montant de la créance se trouvera majoré forfaitairement de 10% sur toutes les sommes dues, pour couvrir les frais de gestion contentieuse. Seul, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de Bergerac sera compétent dans tout litige nous opposant. Loi n°92-1442 : Aucun escompte pour paiement anticipé. Pénalités de retard: 3x le taux légal en vigueur. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Dans le cadre de la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), COSTE BOIS adhère à l'organisme collecteur Eco maison (n° d'adhérent Bâtiment :FR304000_04NHOT). Certains produits commercialisés sont soumis à la REP, merci de nous consulter pour connaître le barème Eco Maison en vigueur, soumis à la TVA.